



Dénonciation solde de tout compte et saisie PH

Par **JJGorgea**, le **22/04/2018** à **21:37**

Bonjour,rrnrnAyant reçu mon solde de tout compte avec plusieurs retenues que je n'accepte pas (heures sup non versée, matériels que je n'aurai soit disant pas rendu), je compte faire un courrier pour dénoncer mon SDTC. rnrnSi mon ancien employeur refuse de me rendre mon dû, je saisirai les prud'hommes.rnrnA ce moment là, puis-je faire d'autres demandes que je n'aurai pas faites dans mon courrier de dénonciation (pas de visite médical, retenues pour amendes etc)rrnrnEn faite je souhaite demander les choses facilement vérifiables pour éviter les prud'hommes, mais si je dois vraiment le faire, tant qu'a faire demander le plus de choses possibles.rnrnBonne soirée.

Par **citoyenalpha**, le **23/04/2018** à **00:28**

BonjourrrnrnBien entendu vous pourrez le faire.Vous êtes en phase de négociation. Si votre employeur refuse vous saisirez le CP pour qu'il tranche le litige rnrnRestant à votre disposition.

Par **JJGorgea**, le **23/04/2018** à **14:51**

Merci citoyenalpha.rnrnAutre question, si je commet une erreur dans le décompte de mes heures sup' dans ma lettre de dénonciation, est-ce préjudiciable ?

Par **JJGorgea**, le **24/04/2018** à **15:09**

Aussi, peut-on demander le remboursement des frais de déplacement et hotel pour voir un avocat, saisir le CPH ?
J'habite à 6h de mon ancien employeur.
Merci